



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Deux rendez-vous marquants ont notamment ponctué l'année 2011 du DFJC: la votation relative à la loi sur l'enseignement obligatoire, adoptée par 52% des votants en septembre, et la présentation du projet lauréat relatif au concours d'architecture "plate-forme pôle muséal", qui représente l'avenir du Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que du Musée de l'Elysée et du mudac, également concernés. D'autres travaux ont également été conduits afin de développer les prestations cantonales portées par le département.

Le 4 septembre, les citoyennes et les citoyens vaudois étaient appelés à se prononcer quant à l'avenir de l'école vaudoise. Leur était proposé une initiative législative intitulée « Ecole 2010 : sauver l'école », et son contre projet, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), fruit du travail conduit au sein du DFJC, puis du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. La LEO a été approuvée par 52,04% alors que l'initiative était rejetée par 55,47% des votants.

En juin, le jury du concours d'architecture mené à propos du projet « plate-forme pôle muséal » concluait son mandat en désignant le projet *BLEU*, des architectes Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga, comme lauréat du concours. Le Conseil d'Etat faisait siennes les recommandations du jury et présentait à l'ensemble de la population par l'intermédiaire d'une exposition, conjointement avec la Ville de Lausanne et les CFF, les résultats du concours d'architecture.

Parmi les dossiers conduits par le DFJC en 2011 il convient de relever, dans le domaine culturel, la tenue des « Assises du livre », organisées conjointement avec la Ville de Lausanne. Cette rencontre a permis de réunir une centaine de professionnels de la branche lors d'une journée de réflexion et d'échanges, l'occasion de faire un point de situation sur la filière du livre dans le Canton et d'esquisser quelques pistes pour améliorer les aides cantonales et communales.

Concernant l'enseignement spécialisé, un des dossiers mené à son terme pendant l'exercice 2011 est celui des prestations de logopédie. En effet, la nécessité d'instaurer un pilotage de l'octroi de prestations de logopédie a généré des ajustements pour les 4500 enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit. Les changements décidés, en concertation avec les représentants des logopédistes indépendants, ont été inscrits dans l'arrêté Logo. Ils se traduisent notamment par l'instauration d'une limitation des heures facturables et d'un changement des conditions de reconnaissance des prestataires autorisés à facturer leurs prestations au Canton (deux ans d'expérience préalable exigés).

Les garderies de l'administration cantonale vaudoise, rattachées jusque là au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (Département de la sécurité et de l'environnement), ont été transférées au Service de protection de la jeunesse le 1<sup>er</sup> mars. Ce transfert concerne 50 personnes, réparties sur trois sites à Lausanne, pour une offre maximum d'accueil de 142 places. De plus, les garderies de l'Administration cantonale vaudoise ont adhéré, en tant qu'employeur, au Réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne (RéseauL). Une convention de collaboration financière a été renouvelée entre le CHUV (qui abrite deux des sites d'accueil) et le Service de protection de la jeunesse à fin 2011 ; elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, les pages consacrées à l'apprentissage ont été refaites afin de faciliter les recherches pour les internautes. Elles offrent désormais des entrées distinctes selon que l'internaute soit un apprenti, ou un collaborateur d'une entreprise. Ce travail relatif à l'accessibilité des informations se poursuit pour les autres pages consacrées à la formation professionnelle. Egalement dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, il convient de relever la mise sur pied des formations menant au certificat de maturité spécialisée. Après la pédagogie, la santé a obtenu la reconnaissance en 2011, à laquelle s'ajoutent pour 2011-2012 les maturités spécialisées arts visuels, musique et travail social.

Au niveau de l'enseignement tertiaire, 2011 a notamment été marquée, lors de la rentrée académique, par l'avènement de la nouvelle année propédeutique santé (APS). Cette dernière remplace l'ancienne année préparatoire nécessaire pour l'admission dans les filières bachelor du domaine de la santé (sciences infirmières, technique en radiologie médicale, physiothérapie, ergothérapie, diététique et nutrition). L'APS concerne les étudiants en possession d'un diplôme d'une école de culture générale qui vont obtenir une maturité spécialisée santé (MSS) et ceux en possession de la maturité gymnasiale qui suivent les modules complémentaires (MC).

## Groupes de prestations

### 21.1 Appui au chef du département

#### 21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

#### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

**Groupes de prestations**  
**21.2 Ressources humaines**

## 21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

**Groupes de prestations**  
**21.4 Finances**

## 21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

## Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

**Groupes de prestations**  
**21.5 URSP**

## 21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

### Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

**Groupes de prestations**  
**21.6 OPES**

---

## 21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

---

### Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

**Evénements marquants, évolutions significatives**

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Concernant la loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs, régissant notamment les limites d'âge pour les cinémas, le secrétariat général a poursuivi l'élaboration d'un accord avec la CCDJP concernant le projet de convention travaillé avec ProCinéma et l'Association suisse du vidéogramme (ACV). Cette convention devrait être finalisée en 2012. Pour le canton de Vaud, il est impératif que cet accord préserve l'essentiel des acquis obtenus dans l'élaboration de la loi vaudoise.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
33	Mise à disposition d'une base de données centralisée de candidats à engager pour les remplacements		
34	Création d'un répertoire des décisions concernant les recours		
35	Création d'un répertoire en ligne des projets légaux et réglementaires		

**Sources d'informations complémentaires**

## Groupes de prestations

### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

## 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

## Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
  - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
  - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
  - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
  - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
  - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
  - Du budget
  - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
  - Des comptes
  - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
  - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
  - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
  - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
  - Les écoles privées
  - Les constructions scolaires
  - Les transports scolaires

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ

Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

## Groupes de prestations

### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

#### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

#### Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

**Groupes de prestations**  
**22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe**

---

## **22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe**

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

---

### **Descriptif**

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Mise en œuvre du Plan d'études romand

Conformément à la première phase de mise en œuvre du concept vaudois, l'année 2011 a été marquée par une vaste opération de présentation générale du Plan d'études romand. Entre avril et mai, une trentaine de séances ont permis à toutes les enseignantes et tous les enseignants du canton (près de 8'000) de prendre connaissance du contexte suisse et romand, dans lequel s'inscrit ce nouveau plan d'études et son architecture. Ces réunions ont permis également à la Direction pédagogique de la DGEO de présenter les grandes différences, par domaine disciplinaire, avec le Plan d'études vaudois.

### Avant-projet de grilles horaires

Conformément aux objectifs de la Convention scolaire romande, qui prévoit un enseignement de l'allemand dès la 5<sup>e</sup> Harmos (3<sup>e</sup> actuelle) et de l'anglais dès la 7<sup>e</sup> HarmoS (5<sup>e</sup> actuelle), un avant-projet de grille-horaire a été présenté aux directions des établissements scolaires, puis au corps enseignant, dans le cadre de la présentation générale du PER décrite ci-dessus. Ces grilles ont ensuite été soumises aux conférences des maîtres et aux partenaires principaux de l'école, pour consultation. Un rapport a été élaboré en fin d'année 2011. De nouvelles grilles « HarmoS compatibles » seront finalisées avant l'été 2012 et entreront progressivement en vigueur dès la rentrée d'août 2013.

### De nouveaux moyens d'enseignement

La Convention scolaire romande donne à la CIIP la compétence de sélectionner les moyens d'enseignement et de les mettre à disposition des cantons. Néanmoins, la CIIP, en raison de son actuelle phase de réorganisation, n'a pas encore atteint la totalité de cet objectif.

Ainsi, afin de gérer la transition de manière pragmatique et dans la perspective de l'entrée en vigueur du PER dès la rentrée 2012, le canton de Vaud a fait l'acquisition de moyens d'enseignement d'histoire pour les degrés 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> HarmoS (5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> actuels). Ces ouvrages, édités par la maison Nathan, ont été modifiés par le canton de Neuchâtel, afin d'être compatibles avec le contexte suisse et romand. Des séquences d'histoire vaudoise ont été également élaborées, afin de compléter les manuels.

L'opportunité de mettre des ouvrages de sciences et de géographie à disposition du corps enseignant est actuellement à l'étude.

## Organisation des établissements scolaires

Dans de nombreuses régions du canton, les décisions de réorganisation prises dans les années précédentes sont dans la phase de mise en oeuvre ou viennent de se terminer. C'est le cas notamment entre la Tour-de-Peilz et Blonay - Saint Légier, dans la région d'Aubonne, dans la région de Morges et dans l'Ouest lausannois.

Les réflexions commencées en 2003 dans la région d'Echallens, Plateau-du-Jorat et Bercher-Pailly ont abouti à un large consensus entre plus de 40 communes sur l'organisation scolaire à mettre en place pour intégrer les changements à venir, notamment ceux en lien avec HarmoS et l'accueil de jour. Le Conseil d'Etat, sur proposition du DFJC, a ainsi pu décider de l'organisation générale des quatre établissements qui scolariseront les élèves de cette région.

Dans les communes de Montreux et de Veytaux, le travail avec les communes a aussi permis de définir une nouvelle organisation sur 2 établissements de type primaire et secondaire à 3 voies en remplacement de l'établissement primaire et des 2 établissements secondaires à deux voies.

Dans la région de Mézières et depuis peu à Lavaux, les travaux de réflexion avec les autorités communales se poursuivent ou débutent avec la nécessité nouvelle d'aboutir rapidement à des organisations compatibles avec la mise en oeuvre prochaine de la LEO.

Fin 2011, les 90 établissements scolaires sont organisés de la manière suivante :

- 22 établissements primaires
- 44 établissements de type primaire et secondaire (dont 14 sont encore à 2 voies)
- 24 établissements secondaires (dont 2 à 2 voies).

## Gestion des ressources humaines

Madame Cécilia Bähni est entrée en fonction, au 1<sup>er</sup> mai 2011, en qualité de directrice générale adjointe en charge des ressources humaines. En parallèle, une nouvelle organisation du secteur des ressources humaines a été mise en place.

Dans la continuité de l'année précédente le service a été fortement sollicité dans le cadre de la gestion et du suivi des recours DECFO.

Un outil informatisé, intitulé *observatoire de l'emploi*, a été introduit. Il permet de poser les bases d'un pilotage stratégique plus fin en vue des défis d'adaptation à venir, notamment en ce qui concerne l'évolution démographique (augmentation d'élèves, nombreux départs en retraite), ou les choix d'enseignements liés à HarmoS. Ce pilotage permet par exemple une anticipation des besoins en recrutement, mais il est aussi utilisé en étroite collaboration avec la HEP pour faciliter les prévisions de relève.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
36	Amélioration des canaux de communication permettant à la HEP de transmettre des informations aux enseignants	En cours	Est subordonné à une charte d'utilisation.
37	Amélioration de l'efficacité des contrôles des comptes des établissements scolaires	Terminé	Mise en place d'un processus permettant d'assurer le même niveau de qualité sur tous les sites audités .
38	Amélioration de la communication des modifications dans l'application LAGAPES	Terminé	Communication annuelle des modifications par un document qui regroupe l'ensemble des nouveautés et par la mise sur pied d'une formation. Avantages : diminution des cas Helpdesk / amélioration de la qualité des données saisies / montée en compétences des usagers.
39	Simplification de la saisie des dossiers des remplaçants par les secrétariats, dans le cadre d'un module LAGAPES	En cours	La mise en place de ce module dépend de la création du registre des maîtres dans le cadre du projet SIEO (2014).
40	Amélioration du module (Lagapes-maîtres) pour la gestion des relations avec les maîtres et le paiement des périodes occasionnelles des enseignants et/ou des remplaçants, ainsi que les outils liés	En cours	Amélioration du processus de transmission des données entre le Lagapes et les outils de paiement. Ce processus sera finalisé dans le cadre du projet SIEO (2014).
41	Amélioration du module DAEDALUS pour la gestion des intervenants extérieurs et simplification des formulaires liés	En attente	Suite à de nombreux départs à la direction des ressources humaines dont notamment le directeur général adjoint et la responsable d'unité, une nouvelle organisation a été mise en place. Durant cette phase de transition, l'équipe RH a priorisé ses tâches sur l'opérationnel et mis en attente certains projet comme l'amélioration du module Daedalus.
42	Elaboration d'un plan de formation standard pour les apprentis en établissements scolaires	En attente	Suite à de nombreux départs à la direction des ressources humaines dont notamment le directeur général adjoint et la responsable d'unité, une nouvelle organisation a été mise en place. Durant cette phase de transition, l'équipe RH a priorisé ses tâches sur l'opérationnel et mis en attente certains projet comme l'élaboration d'un plan de formation.
43	Mise à disposition des enseignants d'un formulaire informatique pour la saisie de la commande des réquisitions	Terminé	Mise en place d'un outil informatique « Le shop » qui permet la saisie informatisée des commandes par les enseignants via Internet. Avantages : Augmentation de la qualité des données saisies / visibilité accrue des commandes par les usagers (enseignants) / diminution de la consommation de papier / satisfaction élevée des usagers (enseignants) Environ 3500 utilisateurs et plus de 4000 connections.
44	Mise en ligne des formulaires liés à la vie scolaire (demandes de congé, absences,...) à l'intention des parents	En cours	Cette prestation fait partie du projet global « Refonte du site Internet de la DGEO », en cours actuellement. Ce nouveau site Internet devrait vraisemblablement être opérationnel pour la rentrée scolaire 2012.

## **Contacts**

---

### **Direction générale de l'enseignement obligatoire**

---

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

tél : 021 316 3232  
fax : 021 316 3144

[Site Internet](#)  
E-mail : [info.dgeo@vd.ch](mailto:info.dgeo@vd.ch)  
[Ecrire au service](#)

### **Organisation générale**

---

Directeur général : M. Alain Bouquet

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et de la planification : M. Pierre Jaccard

Directrice générale adjointe des ressources humaines : Mme Cécilia Bähni

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

**Groupes de prestations**  
**23.0 Administration**

## 23.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et cinq unités transversales:

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle est également responsable du bon fonctionnement de l'unité informatique et de l'élaboration, de la publication des statistiques liées aux formations postobligatoires;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens).
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes;
- L'unité qualité élabore les processus et procédures internes de la DGEP;
- L'unité communication est en charge de la communication interne et externe.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Partenaires:
  - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
  - Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
  - Services transversaux de l'administration cantonale;
  - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
  - Associations professionnelles et syndicales, entreprises et maîtres d'apprentissage;
  - Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
  - Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

**Groupes de prestations**  
**23.1 Gymnases**

## 23.1 Gymnases

Gymnases.

### Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employé de commerce et assistant socio-éducatif, aux maturités professionnelles commerciale et santé-social et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services de l'ACV;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

**Groupes de prestations**  
**23.2 Formation professionnelle**

## 23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

### Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et du perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Maîtres d'apprentissage;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers aux apprentis;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualifications;
- Commissions de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

**Groupes de prestations**  
**23.3 Transition**

## 23.3 Transition

---

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

### Descriptif

---

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Bénéficiaires :
  - Elèves;
  - Entreprises.
- Partenaires :
  - Entreprises;
  - Divers services publics;
  - Associations subventionnées.
- Acteurs :
  - Enseignants – réseaux de prévention.

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**  
**Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**  
**Événements marquants, évolutions significatives**

#### **Introduction de la loi vaudoise sur la formation professionnelle**

La DGEP a poursuivi en 2011 l'introduction des nouvelles missions que lui confie la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr 2009) et son règlement d'application (2010).

Dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage, douze nouvelles commissions de formation professionnelle ont été créées en 2011 sur les douze existantes. En tout, elles représentent 85 professions sur les quelque 190 formations proposées dans le canton, soit 5'260 contrats d'apprentissage ou environ 32% du nombre d'apprentis vaudois.

26 commissaires professionnels associatifs ont été nommés en 2011 par les associations professionnelles subventionnées par l'Etat à cet effet. Un montant de 2'870'000 francs est prévu pour l'engagement des commissaires d'ici à 2014, conformément à la LVFPr.

En collaboration avec les associations professionnelles, le Département a également mis sur pied des cours de formation continue pour les commissaires, afin d'accompagner les nouveaux engagés et de soutenir et améliorer encore la qualité des interventions.

En 2011, les commissions de qualification ont remplacé les commissions d'examens. Chaque domaine professionnel a désormais sa propre commission de qualification dont les membres ont été officiellement nommés.

Courant 2011, les écoles professionnelles et de métiers ont dissout leurs "Conseil d'établissement" en faveur des nouveaux conseils d'école. En cours de création, ces conseils devront entretenir des liens étroits avec l'économie locale et les associations professionnelles régionales.

#### **Engagement en faveur des places d'apprentissage**

La DGEP a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par l'opération *Jobapp*, commencée en 2010 avec le soutien de la Confédération. Par ses visites sur le terrain, Jobapp, subventionné à cet effet, a incité des entreprises à ouvrir plus de 800 places à l'apprentissage.

#### **Salon des métiers et de la formation**

En octobre, la DGEP a participé au Salon des métiers et de la formation, à Lausanne, dans le cadre du stand du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Quelque 250 métiers et programmes de formation ont été présentés à plus de 21'000 visiteurs.

#### **Nouveaux sites Internet**

Pour faciliter les recherches par Internet, la DGEP a refait son site dédié à l'apprentissage. Des onglets spécifiques pour les apprentis et pour les entreprises ont été créés ([www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage)). Concernant les pages générales du site, elle ont été rafraîchies en y présentant, notamment, le suivi de la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle et son règlement d'application ([www.vd.ch/dgpep](http://www.vd.ch/dgpep)).

#### **Ecoles supérieures : reconnaissance et développement de filières**

En 2011, trois écoles privées conventionnées du domaine de l'éducation ont obtenu la reconnaissance de leurs filières ES par l'OFFT. L'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (és-L) pour sa filière ES en éducation de l'enfance, le Centre romand de formation sociale (ARPIH) pour ses filières ES en éducation sociale et de maître socioprofessionnel, ainsi que l'Ecole supérieure de Lausanne (esede) pour sa filière en éducation sociale.

#### **Gymnases : langues vivantes et cadre européen commun de référence**

La démarche de mise en conformité des programmes de langues avec les exigences du cadre européen de référence pour les langues vivantes (CECR), dans les gymnases, est en voie d'aboutissement. Les nouveaux programmes CECR-compatibles en allemand (L2), italien (L2, L3 et OS), anglais (L3) et espagnol (OS) ont été publiés dans leur intégralité, en juin 2011, et sont appliqués sur l'ensemble du cursus de formation gymnasiale dès l'année scolaire 2011-2012.

Les gymnasiens qui termineront leur formation en 2012 obtiendront en plus de leur certificat de maturité gymnasiale ou de culture générale, une attestation cantonale de niveau B2 du CECR pour l'EM, et de niveau B1 du CECR pour l'ECGC.

La HEP Vaud a d'ores et déjà reconnu l'attestation vaudoise de niveau B2 en vue de l'admission en filière de formation des futurs enseignants préscolaire et primaire.

#### **Reconnaissance de la maturité spécialisée orientation santé**

Dès la rentrée d'automne 2012, les hautes écoles spécialisées exigeront une maturité spécialisée des candidats issus de l'Ecole de culture générale qui souhaitent entreprendre un bachelor. Afin d'anticiper cette nouvelle exigence, la DGEP a mis sur pied des formations menant au certificat de maturité spécialisée. Après la pédagogie, la santé a obtenu la reconnaissance en 2011, à laquelle s'ajoutent pour 2011-2012 les maturités spécialisées arts visuels, musique et travail social.

#### **4 ans, 3 certificats, 2 mondes réunis : la nouvelle option des gymnases vaudois.**

A la rentrée 2011, plus de 300 gymnasiennes et gymnasiens ont choisi la nouvelle option « Commerce - communication et information » qui les conduira à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce et à un certificat de maturité professionnelle commerciale (MPC). Au terme des trois premières années d'étude, les élèves reçoivent en plus, en cas de réussite, un certificat de culture générale mention « Communication et information ».

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
45	Mise à disposition des formateurs en entreprise d'un formulaire de saisie en ligne des données des contrats	effectué	
46	Introduction d'une demande unique pour les deux types de subventions des cours inter-entreprises	effectué	
47	Centralisation de l'organisation des cours pour formateurs d'apprentis	effectué	
48	Simplification du processus de validation des stages de l'Ecole de commerce	effectué	
49	Introduction de forfaits pour la participation de l'Etat à l'organisation des examens CFC	en cours	
50	Mise en place d'un guichet unique au SESAF (orientation des adultes) pour la validation des acquis	effectué	
51	Mise à disposition des partenaires de la formation professionnelle d'un guide de l'apprentissage	effectué	
52	Mise à disposition en ligne des établissements de la formation professionnelle des formulaires de référence	effectué	
53	Regroupement des entités de la DGEP sur deux lieux géographiques au lieu de trois	effectué	
54	Regroupement au SIPAL des compétences métier architecture	effectué	
55	Harmonisation du processus d'engagement des chargés de cours ponctuels avec le processus d'engagement usuel	en cours	
56	Réorganisation de la DGEP en "pôles métiers" dans une perspective de service public	effectué	
57	Mise en place d'un guichet virtuel pour l'information sur les conditions de formation	effectué	

## **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

---

Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04  
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)  
Site Internet: [www.vd.ch/dgep/](http://www.vd.ch/dgep/)

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Daniel Noverraz, directeur général adjoint

**Groupes de prestations**  
**25.0 Administration**

**Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

**Groupes de prestations**  
**25.1 Affaires universitaires**

## 25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

### Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

**Groupes de prestations**  
**25.2 Haute école vaudoise**

## 25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

### Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

**Groupes de prestations**  
**25.3 Haute école pédagogique**

## 25.3 Haute école pédagogique

---

Haute école pédagogique.

### Descriptif

---

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

**Groupes de prestations**  
**25.4 Autres hautes écoles**

---

## 25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

---

### Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

## Affaires universitaires

---

### Université de Lausanne

---

L'année 2011 a été marquée par la désignation, puis l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe de direction. La première tâche de la Direction a été d'élaborer le plan d'intentions de l'Université, qui définit les axes stratégiques que la Haute Ecole souhaite poursuivre. Préavisé positivement par le Conseil de l'Université, il a été transmis au Département qui sera chargé d'élaborer le plan stratégique pluriannuel 2012 - 2017 de l'Université de Lausanne.

### Haute Ecole pédagogique

---

Durant l'année écoulée, un effort considérable a été mis dans la finalisation du nouveau barème des membres du corps enseignant de la HEP. Les travaux ont permis d'aboutir à un accord sur les nouveaux niveaux de fonctions et de rémunération de ces collaboratrices et collaborateurs. Ces niveaux ont été négociés avec les associations du personnel et devront être validés par le Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2012.

2011 a vu également l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'ouvrage de 4,2 millions de francs destiné à la restructuration d'une partie des bâtiments de la Haute école, qui lui permettra de faire face en partie à la très importante augmentation du nombre d'étudiants.

A relever encore la signature d'une convention avec la HEP Valais dans le domaine de l'enseignement spécialisé, par laquelle la HEP Vaud prend entièrement en charge cette formation.

### IDHEAP

---

Sur la base de divers travaux préparatoires menés conjointement par la Direction de l'Institut et celle de l'Université, le Conseil de fondation a donné mandat, en décembre 2011, à la Direction de l'Institut de négocier avec l'UNIL son intégration dans la Haute Ecole. Ces négociations, qui ont le soutien du Département, devront aboutir dans le courant de l'année 2012.

L'année 2011 a également permis l'élaboration et la signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2008 - 2011, portant sur l'année 2012. Cet avenant est la conséquence de la décision de la Confédération de synchroniser les périodes liées au Message FRI avec les périodes législatives.

## Haute Ecole vaudoise

---

### Convention intercantonale sur la HES-SO

---

L'avant-projet de convention intercantonale sur la HES-SO (C-HES-SO) a été mis en consultation en 2010. Les travaux sur les amendements se sont poursuivis entre la fin 2010 et le début 2011.

En mai 2011, une commission interparlementaire ad hoc a entrepris une lecture finale du projet de convention. Le 26 mai 2011, les comités stratégiques de la HES-SO ont accepté formellement le projet de C-HES-SO et ont transmis le texte aux différents cantons membres de la HES-SO en vue de leur ratification.

Le Conseil d'Etat vaudois a adopté le projet de décret en vue de la ratification de la C-HES-SO le 3 novembre 2011. La convention sera soumise au Grand Conseil en 2012. Le délai impératif d'entrée en vigueur de la C-HES-SO a été fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 au plus tard par le Conseil fédéral. Une nouvelle loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituera la loi d'application cantonale de la C-HES-SO, devrait entrer en vigueur à la même date.

### Projet de loi sur la Haute Ecole vaudoise

---

L'année 2011 a vu la poursuite des travaux en vue de la finalisation du projet de loi sur la Haute Ecole vaudoise (LHEV), en corrélation avec le processus de ratification de la convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (C-HES-SO). La future LHEV sera en effet la loi d'application de la C-HES-SO. Les deux textes permettront aux HES de développer dans un cadre plus cohérent et moderne les missions qui leur sont assignées par les autorités aux niveaux fédéral et cantonal.

### Année propédeutique santé

---

La rentrée 2011 a vu débiter la nouvelle année propédeutique santé (APS), qui remplace l'ancienne année préparatoire nécessaire pour

l'admission dans les filières bachelor du domaine de la santé (sciences infirmières, technique en radiologie médicale, physiothérapie, ergothérapie, diététique et nutrition) des personnes ne détenant pas une maturité professionnelle permettant un accès direct à ces formations.

L'APS se compose de deux populations d'étudiants : ceux en possession d'un diplôme d'une école de culture générale qui vont obtenir une maturité spécialisée santé (MSS) et ceux en possession de la maturité gymnasiale qui suivent les modules complémentaires (MC) permettant d'obtenir l'attestation correspondant à une année d'expérience du monde du travail en lien avec la filière d'études HES.

Durant l'année écoulée, la DGES a collaboré étroitement avec les hautes écoles de la santé, qui organisent la formation APS et dispensent les cours, ainsi qu'avec la DGEP, qui est responsable des MSS, et le Service de la santé publique (SSP), notamment dans le cadre de l'organisation des stages dans les institutions sanitaires.

## Projets particuliers

### UNIL – Bâtiment Geopolis

Durant l'année 2011, les travaux de construction du nouveau bâtiment Geopolis se sont poursuivis. La DGES a été en charge de la mise au concours de la gestion du restaurant de ce futur bâtiment, conformément aux exigences de la loi vaudoise sur les marchés publics. Ces travaux ont amené à la désignation de "SV Group S.A." comme nouveau restaurateur sur le site de Dorigny.

### Extension et réhabilitation du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains

La Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), qui accueille 1'500 étudiant-e-s, est la plus grande école partenaire de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO). Elle offre à Yverdon-les-Bains huit filières de formation HES dans les domaines de l'ingénierie et de l'économie d'entreprise.

Le bâtiment actuel de la route de Cheseaux a été construit en 1972 pour un effectif d'environ 400 étudiant-e-s. Sa conception était alors celle d'une école professionnelle, et non d'une Haute Ecole spécialisée de degré tertiaire, aux missions étendues. Ainsi, les projets de recherche ont entraîné sur le seul site de Cheseaux la création d'une centaine de places de travail. De ce fait, la Haute école connaissait depuis plusieurs années un manque critique de locaux.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet d'agrandissement, basé sur les possibilités d'extension linéaire du bâtiment actuel. Il consiste à prolonger en direction du nord-est les quatre niveaux du bâtiment existant. La présentation d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil est prévue pour le printemps 2012. La réalisation des travaux devrait se dérouler d'avril 2012 à mai 2013.

D'un coût total de CHF 16'200'000.-, le projet bénéficiera d'une subvention fédérale de l'Office fédéral de la de la formation professionnelle et de la technologie.

### Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Polyclinique de la rue César-Roux 19 à l'intention de la Haute Ecole de santé Vaud (HESAV)

La Haute Ecole de santé Vaud (HESAV) se trouve confrontée depuis plusieurs années à un manque aigu de locaux pour accueillir des volées d'étudiant-e-s en forte croissance et développer les missions qui lui incombent en sa qualité de Haute Ecole spécialisée du domaine de la santé.

En décembre 2010, le Conseil d'Etat a mandaté une Commission de construction chargée d'établir le programme, la planification et les coûts de rénovation du bâtiment de l'ancienne Polyclinique de César-Roux 19 en vue de sa mise à disposition de la Haute Ecole cantonale vaudoise de la santé. Le rapport de programmation a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2011.

Le bâtiment subira une rénovation douce, conservant au maximum le cloisonnement et les matériaux, comme cela a été fait pour l'ancienne Ecole de chimie. La soumission d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil est prévue à l'été 2012, la mise en service du bâtiment devant intervenir en deux phases en février et en août 2014.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
58	Refonte du site Internet de la DGES	Terminé	
59	Mise en ligne, avec accès restreint, des décisions de la Commission de recours de la HEP	En cours	
60	Uniformisation des relations financières entre la DGES et les Hautes écoles subventionnées	Terminé	
61	Elaboration de lettres de cadrage facilitant l'élaboration du processus budgétaire avec les Hautes écoles subventionnées	Terminé	
62	Création d'une documentation uniforme pour l'ensemble des formations de base de l'UNIL	Terminé	
63	Elaboration d'un règlement général des études pour l'UNIL	Terminé	
64	Elaboration des modalités d'allocation de la subvention accordée à la Haute école pédagogique	Terminé	
65	Elaboration des modalités de gestion des RH de la HEP en conformité avec le principe du financement par subvention	En cours	

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)  
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**29.0 Direction du Service**

## 29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

### Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## Groupes de prestations

### 29.1 Enseignement spécialisé

## 29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

## Descriptif

### Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
  - Service éducatif itinérant
  - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
  - Le soutien pédagogique spécialisé
  - Le renfort pédagogique
  - L'aide à l'enseignant
  - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
  - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
  - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
  - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
  - Classes de développement
  - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
  - Haute surveillance des écoles spéciales
  - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
  - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
  - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
  - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
  - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
  - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
  - Parents d'enfants ayant un handicap
  - Familles avec enfant lourdement handicapé
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Classes officielles communale
  - Directions d'établissements DGEO
  - Classes de développement
  - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
  - Ecoles spéciales publiques

- Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
- Associations professionnelles
- AVMES
- AVMD
- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)

**Groupes de prestations**

**29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

**29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

**Descriptif**

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

**Groupes de prestations**

**29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

**29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

**Descriptif**

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

**Groupes de prestations**  
**29.4 Office des écoles en santé (ODES)**

## 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

### Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/odes](http://www.vd.ch/odes)

**Groupes de prestations**  
**29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

---

## **29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

Psychologie en milieu scolaire.

---

### **Descriptif**

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Office de l'enseignement spécialisé (OES)

#### Renfort pédagogique

L'OES se définit de plus en plus comme un prestataire de services à l'intention des établissements de la scolarité obligatoire. Le déploiement du renfort pédagogique permet aux établissements de l'école obligatoire de mieux accueillir les élèves en situation de handicap, par l'octroi de ressources supplémentaires permettant le développement du concept de coenseignement (un enseignant et un enseignant spécialisé dans une classe) qui offre une meilleure différenciation pédagogique ainsi qu'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. En 2011, ce sont plus de 50 enseignants spécialisés qui interviennent dans les divers établissements de formation avec cette mission. L'augmentation progressive des ressources d'enseignement spécialisé permet par ailleurs de maintenir au sein de l'école régulière les élèves pour lesquels il est évoqué une orientation vers une structure séparative. Le déploiement du renfort pédagogique concerne dès l'année scolaire 2010 – 2011 l'Office de perfectionnement, de transition et d'insertion (OPTI). L'OPTI a établi un partenariat avec le renfort pédagogique pour mieux intégrer les élèves en situation de handicap au sein de ses structures.

#### Petite enfance

L'aide accordée aux lieux d'accueil de la petite enfance permet aux crèches et garderies d'accueillir près de cent enfants en situation de handicap. A Lausanne, une enseignante spécialisée du service éducatif itinérant (SEI) accompagne six lieux d'accueil en terme de conseil et de soutien. Cette expérience révèle les besoins des professionnels des lieux d'accueil d'avoir, en plus d'une aide, un regard extérieur sur le handicap.

#### Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES)

L'ECES a fermé sa dernière classe. Les enfants sourds et malentendants sont scolarisés au sein de l'école publique avec l'accompagnement d'enseignants spécialisés. L'ECES collabore avec un jardin d'enfants à Yverdon qui accueille des enfants atteints de surdité accompagnés par des spécialistes (enseignante spécialisée – logopédiste).

#### Collaboration avec les institutions

Parallèlement à ses efforts pour permettre aux écoles régulières de mieux accueillir la différence, l'OES œuvre à la bonne marche des institutions privées reconnues d'utilité publique. Le maintien des prestations, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, permet de fournir des réponses adéquates aux élèves qui nécessitent une formation dans une école d'enseignement spécialisé. Il est à relever que les prestations institutionnelles augmentent lors de la phase de transition entre le monde scolaire et le monde professionnel.

### Office de psychologie scolaire (OPS)

De manière générale, afin de créer un langage commun dans le domaine de l'évaluation et de préparer la mise en oeuvre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, l'OPS a mis sur pied un cycle de formation pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire sur l'évaluation diagnostique.

#### Logopédie

Les octrois de prestations de logopédie, lorsqu'ils étaient assumés par l'Office AI n'étaient pas gérés sur la base d'un budget comme c'est le cas depuis la cantonalisation. La nécessité d'instaurer un pilotage de cette activité pour rentrer dans cette nouvelle logique a généré la mise en place, dès la rentrée scolaire de 2011, d'ajustements du système d'octroi pour les 4500 enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit.

Les changements décidés, en concertation avec les représentants des logopédistes indépendants, ont été inscrits dans l'arrêté Logo. Ils se traduisent par l'instauration notamment d'une limitation des heures facturables par logopédiste et par région et d'un changement des conditions de reconnaissance des prestataires autorisés à facturer leurs prestations au Canton (deux ans d'expérience préalable exigés).

### Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

#### Prestation aux usagers

En 2011, 10'452 personnes ont bénéficié d'une consultation individuelle, au cours d'un ou plusieurs rendez-vous, avec un-e psychologue conseiller-ère en orientation, dont 43.8% d'hommes et 56.2% de femmes. Les jeunes jusqu'à 19 ans représentent 83% des bénéficiaires, alors que la catégorie des 20 à 39 ans constitue le 13.7% et celle de plus de 40 ans le 5.3%.

Les centres d'information sur les études et les professions (CIEP) ont également accueilli, soit en libre service, soit pour un entretien d'information, 5273 personnes, alors que le site Internet de l'OCOSP ([www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)) a reçu 258'441 visites. 1397 demandes de renseignements ont par ailleurs été adressées à l'Unité information et documentation.

### **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

En septembre 2011, l'OCOSP a mis en place, en étroite collaboration avec la DGEP, un portail d'entrée pour la procédure de validation des acquis de l'expérience. La VAE est une procédure permettant à des adultes qui ont accumulé des compétences durant leurs différentes expériences professionnelles et personnelles d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC), éventuellement une attestation fédérale (AFP) dans la formation professionnelle initiale choisie.

Le portail d'entrée permet à toute personne intéressée par la VAE d'analyser sa situation (formation, motivation, conditions sociales, etc.) et de la mettre en lien avec les contraintes et exigences d'un processus visant à obtenir un titre professionnel reconnu.

De septembre à décembre 2011, 70 personnes se sont intéressées à cette démarche et ont été reçues à l'OCOSP.

### **Enquête « Choix 2010 »**

Réalisée tous les cinq ans, depuis 1978, en étroite collaboration avec le SCRIS, l'enquête *orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition - Choix 2010*, consiste, principalement, à répondre à la question: «Que font les jeunes au terme de l'école obligatoire ou au terme d'une année de transition?». Il ressort de cette étude que sur les 7598 jeunes qui sortent de l'école obligatoire, 38 % poursuivent une scolarité au gymnase et 7% en raccordement, 24 % se dirigent directement vers une formation professionnelle certifiante et 21 % sont orientés vers une offre de T1. En ce qui concerne la formation professionnelle, les domaines du commerce et du bureau, de l'électricité et de l'électronique ainsi que l'alimentation et l'hôtellerie restent les trois voies privilégiées. En ce qui concerne les classes de raccordement, on peut relever que la moitié des élèves poursuivent ensuite des études (école de culture générale, maturité ou poursuite d'une formation à l'étranger). Enfin, il ressort qu'à l'issue de la T1, 63,1% des jeunes trouvent une formation professionnelle certifiante.

## **Office cantonal des bourses d'études (OCBE)**

Depuis 2010, les aides à la formation comprennent la part d'entretien de la personne en formation en complément des frais d'études. De ce fait, le budget de l'Office a été augmenté pour passer de 28 millions à 58 millions en 5 ans. En 2011, un certain nombre de jeunes majeurs au bénéfice d'une convention «jeune adulte» du Service de protection de la jeunesse (SPJ) ont également été pris en charge dans le cadre d'une bourse d'études.

Afin d'ancrer ces nouvelles missions de manière pérenne, une nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle est en cours d'élaboration.

D'autre part, durant l'année académique 2010-2011, l'Office a enregistré 7400 demandes (+5%) dont près de 5000 ont fait l'objet d'une décision d'octroi. Seulement 2% des aides sont allouées sous forme de prêts. Durant l'année civile 2011, le nombre de réclamations enregistrées par l'Office est de 417; 334 ont été traitées et 83 sont en cours de traitement. La CDAP a quant à elle enregistré 26 recours; 5 ont été admis, 7 rejetés, 6 retirés et 8 sont en cours de traitement.

## **e. Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)**

En août 2011, un long processus de réorganisation, en collaboration avec le Service de santé public, de l'ancien ODES s'est achevé par l'adoption par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement pour la PSPS, ainsi que la réponse aux questions posées par le député O. Feller par voie de postulat puis d'interpellation. Parallèlement à cette mise à niveau du règlement, un rapport intermédiaire a été établi afin notamment de rendre compte des actions conduites et des résultats obtenus, ainsi que de dégager des propositions de priorités stratégiques. Consultable sur le site Internet: [www.vd.ch/unite-psps](http://www.vd.ch/unite-psps), ce document a été adressé à quelque 800 instances ou personnes directement concernées. La poursuite des deux programmes prioritaires consacrés respectivement à la *prévention des dépendances* et à la *promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises* figure parmi les éléments portés par ce rapport.

## **Transition 1 (T1)**

Sous l'impulsion de l'OFFT, la Délégation du Conseil d'Etat à la jeunesse et au sport a mandaté le SESAFAF, pour mettre en œuvre le *Case management* pour la formation professionnelle dans le canton de Vaud. En 2011 s'est achevée la phase de déploiement des prestations dans les centres régionaux de l'OCOSP. Un bilan très positif a été tiré de l'exercice 2010 ainsi que de celui de 2011, permettant d'atteindre la plupart des objectifs visés, à savoir :

- Gérer plus de 3000 demandes de mesures de transition adressées par des élèves de fin de scolarité sans place de formation, ainsi que des ateliers d'été pour décrocher les dernières places d'apprentissage disponibles
- Traiter plus de 100 demandes de prestations individuelles, essentiellement : des bilans approfondis d'orientation, des suivis ou *coaching*, des séances de réseau en appui des professionnels de diverses institutions aux prises avec des situations très complexes
- Suivre la cohorte des jeunes sans place de formation ayant quitté la scolarité obligatoire en juillet 2010, ou étant annoncés comme ayant décroché de leur formation postobligatoire.
- Observer plus globalement la situation de la T1 et proposer à la Direction interservices des mesures de régulation de l'offre ; et évaluer le dispositif, via notamment un mandat à l'URSP, qui a produit un rapport intermédiaire.

La qualité du dispositif vaudois a été reconnue par l'OFFT qui a versé une quatrième tranche de subvention.

La Délégation du Conseil d'Etat à la formation a demandé l'ancrage de ces missions dans une nouvelle loi sur l'orientation (l'actuelle étant de 1980), et un avant-projet est en cours d'élaboration. Il reprendra l'entier des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, de la transition 1 et de la validation d'acquis d'expérience.

## **Loi sur la pédagogie spécialisée**

L'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) mis en consultation le 16 décembre 2010 a permis de réunir plus d'une centaine de réponses et de prises de position émanant de tous les horizons concernés, tels que les partis politiques, les associations professionnelles, les syndicats, les associations de parents, les professionnels des établissements scolaires et de la pédagogie spécialisée ainsi que les milieux en lien avec le handicap, tant institutionnels que privés. Sur cette base, le Comité de pilotage, initialement centré principalement sur l'intégration des effets financiers de la RPT, a été recomposé pour se concentrer sur l'évolution des prestations et de l'organisation de la pédagogie spécialisée. Il est parvenu à un certain nombre d'hypothèses fortes, qui seront confrontées à la vision des partenaires durant le premier trimestre 2012 ; le but est une mise en œuvre de la LPS coordonnée avec celle de la LEO, en août 2013.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
85	Mise à disposition en ligne du formulaire de demande de bourse/prêt d'études	En cours	<p>Un formulaire de demande de bourse au format électronique a été mis en ligne sur le site de l'OCBE dès le 15 mars pour l'année académique 2011-12 en complément du formulaire papier. Pour cette première, 15% des demandes ont été complétées à l'aide de l'outil informatique. La mise à disposition de ce formulaire électronique ne répond pas entièrement à la demande SIMPA. Toutefois, l'arrivée prochaine du RDU entraînera obligatoirement une refonte complète du formulaire. D'autre part, un changement de notre loi cadre devrait intervenir en 2013 également. Le service a donc opté pour une solution provisoire et économiquement supportable avant d'envisager une nouvelle manière de collecter les informations nécessaires au calcul d'une bourse.</p>

Rapport annuel de gestion 2011

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**28.0 Direction et unités d'état-major du service**

## 28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

### Descriptif

#### Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

##### Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

##### Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

##### Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

##### Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

## Groupes de prestations

### 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

## 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

### Descriptif

Au sens de la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif concerne les responsabilités et capacités éducatives des parents face à leur enfant, dans le cadre familial. La prévention vise à empêcher ou réduire la mise en danger des enfants et des jeunes.

Note : la prévention tertiaire (au sens de la définition de l'OMS) correspond à la mission de protection des mineurs, confiée au Service de protection de la jeunesse.

L'Unité de pilotage de la prévention est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance** est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance ;
- **Jeunesse** est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Associations et organismes offrant des prestations de prévention primaire subventionnées par le SPJ
- Associations et organismes partenaires du SPJ (avec convention de subventionnement) dans le cadre du programme de prévention primaire petite enfance et du dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif.

## Groupes de prestations

### 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

## 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement et à leur famille (action socio-éducative).

### Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à la direction du service. Par ailleurs ce même groupe assure, depuis le début de l'année 2010, l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'Unité d'appui juridique et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

## Groupes de prestations

### 28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

#### 28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire à la journée). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

#### Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions privées (avec hébergement) et camps de vacances (de plus de 7 jours)
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaire à la journée
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Candidats à l'adoption
- Institutions éducatives pour mineurs (avec hébergement)

## Groupes de prestations

### 28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

#### 28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

La politique cantonale de [soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande.

#### Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Reconnaître et soutenir les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

## Événements marquants, évolutions significatives

### Protection des mineurs

En 2011, l'activité des [offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) a continué d'augmenter. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 28% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70
2011	6344	1610	1549	61	4795	68

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2011 est le suivant (chiffres provisoires) :

ORPM	dossiers actifs à fin 2011	dossiers ouverts en 2011	dossiers fermés en 2011	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	642	286	339	-53	58	1.6%
nord	1133	385	388	-3	62	3.1%
centre	2024	618	413	205	78	4.5%
est	996	321	409	-88	68	2.5%
total	4795	1610	1549	61	68	3.0%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 175 mandats d'évaluation, concernant 256 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de 110% de mandats de ce type confiés au [Groupe évaluation et missions spécifiques](#). Par ailleurs ce même groupe assure, depuis le début de l'année 2010, l'exécution des mesures de protection des enfants au plan

international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#) et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Enfin, l'[Unité logistique et finances](#) a assuré le suivi administratif et financier de 319 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tutrices ou de tuteurs, ou privés.

## Surveillance de l'accueil de mineurs

---

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'[Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs](#) a reçu 111 candidats pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption, conduit 53 enquêtes en vue d'adoption, suivi 65 enfants avant ou après adoption et accompagné 113 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

549 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. L'activité d'autorisation et de surveillance a également concerné 29 écoles privées avec internat et 102 bâtiments accueillant des colonies et des camps. En outre, le SPJ a suivi et supervisé l'activité des 28 structures de coordination d'accueil familial de jour, pour 29 réseaux LAJE existants à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'[Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées](#) a effectué 53 évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 330 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

## Préambule

De manière générale, le Service de protection de la jeunesse a vécu plusieurs changements dans sa configuration, au cours de l'année 2011:

- le déménagement de la Direction et des unités d'état-major à Renens, à l'avenue de Longemalle 1, au cours du mois de septembre 2011, et de l'Office régional de protection des mineurs du centre au sein du bâtiment administratif de la Pontaise, en octobre 2011
- l'entrée en fonction, le 1er avril 2011, d'une nouvelle cheffe de service en la personne de Mme Patricia de Meyer, M. Philippe Lavanchy ayant fait valoir son droit à la retraite
- le transfert de la gestion des garderies de l'Administration cantonale vaudoise

## Projets développés en 2011

### Garderies de l'Administration cantonale vaudoise

Le transfert de la gestion des [Garderies de l'Administration cantonale vaudoise](#), rattachées anciennement au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (Département de la sécurité et de l'environnement) au Service de protection de la jeunesse a été effectif au 1er mars 2011, selon la décision du Conseil d'Etat du 15 décembre 2010. Il concerne 50 personnes, réparties sur trois sites à Lausanne, pour une offre maximum d'accueil de 142 places.

Les garderies de l'Administration cantonale vaudoise ont adhéré, en tant qu'employeur, au Réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne (RéseauL), selon la décision du Conseil d'Etat du 12 août 2009. Une convention de collaboration financière a été renouvelée entre le CHUV (qui abrite deux des sites d'accueil) et le Service de protection de la jeunesse à fin 2011 ; elle a pris effet au 1er janvier 2012.

### Prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative

Dans le cadre de la prévention primaire et du programme de soutien à la parentalité, les "[Jardins des parents](#)" ont pu proposer 20 ateliers, ouverts dans les quatre régions vaudoises. Par ailleurs, une formation intitulée *Parentalités et soutien à la parentalité*, destinée aux professionnels et acteurs associatifs concernés, s'est déroulée le 4 février 2011.

La prévention secondaire continue de s'étayer. En 2011, deux nouvelles structures, avec lesquelles le SPJ a passé une convention de subventionnement, ont rejoint le dispositif de prévention secondaire. Il s'agit de :

- [Ginkgo](#) pour l'Est vaudois: accompagnement d'adolescents en situation de vulnérabilité (rupture scolaire, sociale, familiale, etc.) de 14 à 18 ans sous forme d'entretiens individuels et de famille
- [Impact Jeunes](#) pour le Nord vaudois: suivi et aide à des enfants et des adolescents qui rencontrent des difficultés de communication, de relation, d'attention, d'apprentissage, d'intégration scolaire et sociale ou de comportement en proposant du soutien scolaire, des ateliers socio-éducatifs et des bilans psychologiques.

### Intervention socio-éducative de protection des mineurs

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur la protection des mineurs adoptée en 2004, et dans un souci de documenter les pratiques professionnelles et les règles de travail du Service de protection de la jeunesse, il est apparu utile de rassembler dans un texte de synthèse les fondements théoriques, les principes méthodologiques et les pratiques, sous forme d'un manuel de référence à l'usage de l'assistante ou de l'assistant social de protection des mineurs travaillant au SPJ. Ce document a vu le jour en février 2011 ; il est désormais diffusé au sein du Service et remis aux nouveaux collaborateurs lors de leur formation interne.

### Politique socio-éducative cantonale

L'année 2011 a vu la consolidation et le développement de plusieurs projets :

- Les *modules d'éducation spécialisée en vue de l'insertion professionnelle* (MESIP) couvrent dorénavant les quatre régions vaudoises. Ils offrent un accompagnement spécialisé et individualisé à des jeunes entre 15 et 18 ans rencontrant, dans leur processus de développement individuel, des difficultés sociales et familiales. A la rentrée 2011, ces structures offriront 48 places, et sont ouvertes 48 semaines par an (240 jours)
- Ouverture de l'internat sur le site de [Szilassy](#) à Bex en février 2011 ; ces 8 places s'ajoutent aux autres prestations existant déjà dans

cette institution, gérée par l'association de la Maison des jeunes (suivi ambulatoire, MATAS II et MESIP)

- Création d'une *antenne d'intervention en milieu de vie pour adolescents* (AIMA). Cette prestation propose un appui pédopsychiatrique, par le biais du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, aux institutions et familles d'accueil vaudoises lorsqu'elles accueillent des jeunes présentant des troubles psychiatriques. L'objectif est de développer cette prestation dans les quatre régions du canton
- Ouverture, dès fin 2010, de places d'accueil spécialisé durant les périodes de congé (ASPC). C'est tout d'abord *le Chalet* avec 5 places qui a été mis sur pied dans l'Est vaudois, puis 5 autres places avec *Lo Selao*, dans le Nord vaudois, en automne 2011. Cet accueil permet à des enfants, placés en institutions spécialisées durant la semaine, d'être reçus dans un contexte alternatif et différent sur le week-end et les vacances.

## Soutien aux activités de la jeunesse

La loi sur le soutien aux activités de la jeunesse est entrée en vigueur en 2010 mais s'est déployée effectivement dans le courant de l'année 2011, sous la conduite d'un *répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse*, chargé de la mise en oeuvre du dispositif et de s'assurer du bon fonctionnement des organes que la loi institue :

- la **Commission de jeunes**, composée de 25 membres mandatés pour 2 ans (renouvelable en principe une fois) ; la séance constitutive a eu lieu le 9 mai 2011 dans la salle du Grand Conseil à Lausanne
- la **Chambre consultative de la jeunesse**, composée de 15 membres, représentants des milieux professionnels intéressés, élus pour 5 ans par désignation du Conseil d'État; elle a été officiellement constituée le 10 mai 2011
- le **Comité de préavis d'attribution des aides financières**, composé de 8 membres provenant paritairement de la Chambre consultative de la jeunesse et de la Commission de jeunes qui désignent leurs représentants respectifs ; le répondant cantonal en assume la présidence. Première séance en juin 2011.

## Chantiers législatifs

### Réforme "Protection de l'adulte et de l'enfant" (anciennement droit de la tutelle) du programme Codex\_2010

Les modifications du Code civil entreront en vigueur le 1er janvier 2013. Un comité de pilotage et divers groupes de travail, constitués de représentants de l'Ordre judiciaire et de l'Administration cantonale vaudoise, ont été chargés de préparer la mise en oeuvre du nouveau droit.

Le Service de protection de la jeunesse est impliqué dans le Comité de pilotage ainsi que dans plusieurs groupes de travail (domaine informatique, processus métiers). Dans ce contexte il doit, avec les autorités judiciaires, trouver les moyens d'organiser d'une part, le signalement d'un mineur en danger et d'autre part, la gestion en personne des mandats de curatelle d'assistance éducative ou de surveillance des relations personnelles conformément à l'article 400 nCCS.

### Mise en oeuvre de la loi fédérale du 21 décembre 2007 sur l'enlèvement international d'enfants, entrée en vigueur le 1er juillet 2009 (LF-EEA), et les Conventions de la Haye sur la protection des enfants et des adultes

En tant qu'autorité centrale cantonale au sens de l'article 2 alinéa 1 LF-EEA, ainsi que le prévoit l'article 6a alinéa 1 de la loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004, la cheffe du Service de protection de la jeunesse a traité diverses demandes émanant d'Etats parties à la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (CLaH 96) ; elle a elle-même saisi plusieurs de ces Etats afin de leur demander l'une ou l'autre des mesures prévues par la convention précitée.

Pour mener à bien cette mission, la cheffe du SPJ peut compter sur le soutien-métier de la Cellule des mesures internationales (CMI) qui se compose d'un représentant de la Direction du service, d'un assistant social pour la protection des mineurs et de deux juristes. Par ailleurs, dans le cadre d'un enlèvement international à la suite duquel le parent ravisseur se trouve en Suisse avec l'enfant et en application des articles 6, 9 et 12 LF-EEA, le SPJ peut être chargé par la Chambre des tutelles du Tribunal cantonal d'exécuter les mesures nécessaires à la protection de l'enfant, de procéder à son audition ou d'exécuter la décision de justice ordonnant et fixant les modalités de retour de l'enfant (article 24a LProMin). De tels mandats ont été assumés par le *Groupe évaluation et missions spécifiques* (GEM) du service.

### Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants, 321 communes sur 339 ont adhéré à l'un des réseaux reconnus par la *Fondation pour l'accueil de jour des enfants*. Sur les 18 communes restantes, 12 d'entre elles ont établi une convention de collaboration avec une autre commune ou une association de communes pour l'accueil familial de jour. Ainsi, 99% de la population bénéficie d'au moins un type d'accueil.

La mise en oeuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants a conduit à la création de 4427 places intégrées aux 29 réseaux d'accueil reconnus et subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. 2961 places supplémentaires sont prévues d'ici fin 2013. A fin août 2011, le canton de Vaud disposait au total de 15'343 places d'accueil collectif et familial.

Le caractère novateur et incitatif voulu par la loi, a ainsi favorisé dans l'ensemble du canton un large déploiement des prestations d'accueil de

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
70	Simplification de la procédure d'autorisation pour les institutions d'accueil collectif de jour	Terminé	
71	Délégation de compétences aux directrices d'institution d'accueil à la journée	Abandonné	
72	Automatisation des transferts des décomptes individuels des mineurs placés en institution PSE	Terminé	
73	Forfaitisation des frais personnels pour mineurs placés en institution PSE	Terminé	
74	Simplification des engagements financiers pour les familles d'accueil	Terminé	
75	Suppression du groupe cantonal et des groupes régionaux de conseil	Terminé	
76	Mise en ligne du formulaire de signalement d'un mineur en danger	Terminé	
77	Suppression de la décision d'engagement financier pour l'accueil familial ordinaire et l'accueil relais	Terminé	
78	Forfaitisation des frais de formation pour les congrès à l'étranger	Terminé	
79	Mise à disposition d'un vade-mecum pour l'accueil en milieu familial	Terminé	
80	Publication des statistiques en matière de protection des mineurs	Terminé	
81	Rédaction d'un manuel de référence à l'usage de l'assistant social pour la protection des mineurs	Terminé	
82	Formalisation des principes de collaboration et de communication DGEO SESAF SPJ	Terminé	
83	Développement d'une méthodologie d'évaluation en matière de protection des mineurs	En cours	Formations de 5 jours dispensées progressivement jusqu'en début 2012.
84	Mise en œuvre d'un dispositif de prévention secondaire	Terminé	Ce dispositif est régulièrement revu et adapté.

## **Événements marquants, évolutions significatives en 2011**

---

- [Informations et statistiques](#)

## **Projets particuliers et chantiers législatifs**

---

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Service de protection de la jeunesse (SPJ)  
Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 31

E-mail : [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj(at)vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "Protection de la jeunesse".

**Groupes de prestations**  
**27.0 Administration**

## 27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

## Groupes de prestations

### 27.1 Politique de subventionnement culturel

#### 27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

#### Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

## Groupes de prestations

### 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

## 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli).

## Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

**Groupes de prestations**  
**27.3 Gestion des musées**

## 27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

### Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

**Groupes de prestations**  
**27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire**

## 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

### Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Musées

Septembre 2011 : entrée en fonction du nouveau Directeur des Musée et Jardin botaniques cantonaux (MJBC), M. François FELBER, en remplacement de M. Gino Muller, parti à la retraite.

Juin 2011 : MCBA et plate-forme pôle muséal sur le site des halles CFF à la gare : le jury du concours d'architecture a sélectionné le projet « Bleu » du Bureau EBV (Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga, de Barcelone). Le Conseil d'Etat, conjointement avec la Ville de Lausanne et les CFF, a présenté les résultats du concours et en particulier le projet lauréat dans les halles aux locomotives. L'ensemble de la population pouvait ainsi découvrir les différents projets concurrents ainsi que le projet retenu, de manière détaillée.

Fin septembre 2011, une délégation vaudoise et lausannoise a fait le déplacement de Paris pour présenter aux milieux culturels et aux médias le projet de MCBA et de plate-forme, dans le cadre notamment de Paris-Photo, dont le Musée de l'Elysée était hôte d'honneur, ainsi qu'au Centre culturel Poussepin.

### Rénovation partielle des installations techniques du Palais de Rumine et mise en conformité de la sécurité du musée cantonal de zoologie

Grâce au crédit d'ouvrage de CHF 5'870'000.-- accordé par le Grand Conseil, les travaux de rénovation partielle du Musée de zoologie, menés entre 2009 et 2011, ont été inaugurés le 26 mai 2011 en présence de Mme la Conseillère d'Etat A.-C. Lyon et M. le Conseiller d'Etat F. Marthaler. Le musée possède maintenant un nouveau conservatoire pour les collections entomologiques, des locaux administratifs rafraîchis et une salle d'exposition temporaire. Des travaux techniques ont en outre permis d'assurer l'étanchéité des cours intérieure et la rénovation des verrières de l'exposition permanente. Les locaux de stockage sont dès lors conformes aux normes de l'ICOM et les salles d'exposition plus accueillantes pour les visiteurs.

### Site et Musée romains d'Avenches - Réponse à la motion Roxanne Meyer

Afin de préparer la réponse à la motion Roxanne Meyer - demandant au Conseil d'Etat de « dégeler » le dossier du musée d'Avenches -, le SERAC secondé par le SIPAL a piloté le Comité de programmation chargé de rédiger un rapport et de demander un crédit d'études pour le futur site et musée romain d'Avenches.

Quatre sites ont été retenus et analysés, mais la société Estia, mandatée pour effectuer une étude Albatros (étude multi critères permettant d'identifier les différentes caractéristiques des sites retenus) a mis en lumière qu'un des sites pressentis, et qui apparaît comme potentiellement très intéressant - en marge de la promenade archéologique - est d'une part inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) pour sa qualité paysagère et est d'autre part au bénéfice d'un arrêté de classement cantonal fondé sur la LPNMS. Ces deux éléments déterminent que cette zone est inconstructible ; en cas de construction, tout développement doit répondre au principe d'impact neutre sur le paysage. Par conséquent, à la demande du conservateur des MHS, une étude paysagère permettant de déterminer la potentialité d'accueil du dit site doit être prévue. Elle est en effet indispensable pour répondre de manière complète et documentée à la motion Roxanne Meyer et permettre d'aller de l'avant dans la procédure (demande de crédit d'étude, concours, etc.).

Une demande de crédit d'étude va être sollicitée auprès du Conseil d'Etat début 2012. Le résultat de cette étude déterminera les variantes préconisées dans le rapport dont le dépôt ne pourra se faire avant fin 2012-début 2013.

### Ecole-Musée

En 2011, Ecole-Musée a poursuivi la consolidation de plusieurs de ses domaines d'activités.

On peut relever parmi les nouveautés : un dossier pédagogiques consacré aux arts vivants, soit à la danse contemporaine, la création de la *Newsletter Ecole-Musée*, diffusée à tous les enseignants vaudois (niveau obligatoire et postobligatoire) grâce à la collaboration et le soutien des Directions de la DGEO et de la DGEP, le lancement de la phase test du projet *Bibliothèque itinérante*, initié par Ecole-Musée et la Bibliothèque cantonale et universitaire–Lausanne (prêt-dépôt gratuit pour les enseignants vaudois, d'une durée de plusieurs mois, des dossiers pédagogiques Ecole-Musée et d'une sélection d'ouvrages en relation avec la thématique donnée), et une intensification de la collaboration avec la DGEO dont 3 représentants font dorénavant partie de la Commission Ecole-Musée.

### Assises du Livre

Partant du constat de l'importance culturelle et sociale du livre et de la lecture dans notre société et du besoin de maintenir une diversité littéraire et éditoriale dans un contexte difficile, la cheffe du DFJC a chargé le Service des affaires culturelles, conjointement avec la Ville de Lausanne, d'organiser les premières Assises du livre. Cette rencontre a permis de réunir une centaine de professionnels de la branche lors d'une journée de réflexion et d'échanges. Ces Assises ont été l'occasion de faire un point de situation sur la filière du livre dans le canton et d'esquisser quelques pistes pour améliorer les aides cantonales et communales.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Refonte de la *loi sur les activités culturelles*

Suite à la mise en consultation des deux avant-projets de *loi sur la vie culturelle et la création artistique* et de *loi sur le patrimoine mobilier et immatériel* en 2010, un très important travail d'approfondissement et de réécriture, notamment de la deuxième loi, a été mené tout au long de 2011 avec de nombreuses nouvelles consultations d'experts et spécialistes, y compris auprès d'autres cantons. Les deux projets de lois qui seront soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil en 2012.

### Loi sur les écoles de musique

Le Conseil d'Etat ayant adopté le projet de loi sur les écoles de musique en 2010, celui-ci a été transmis au Grand Conseil la même année. Une commission parlementaire a débuté l'examen de cet objet en septembre 2010 et a poursuivi ses travaux durant le printemps 2011. Le Grand Conseil a finalement adopté la loi sur les écoles de musique (LEM) le 3 mai 2011. Le 19 décembre 2011, le règlement d'application (RLEM), ainsi que l'arrêté d'entrée en vigueur de la LEM, ont été adoptés par le Conseil d'Etat. La LEM entrera ainsi en vigueur en deux temps : au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les articles instituant la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et le 1<sup>er</sup> août 2012 pour tous les autres articles, y compris les mesures financières. Les représentants de l'Etat au Conseil de fondation, au nombre de sept, ont également été nommés par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2011. Ils seront chargés, aux côtés des 10 représentants désignés par les communes - un par district - de la mise en œuvre de la LEM au sein de la FEM.

### Fondation romande pour le cinéma

Mai 2011 a marqué le lancement officiel de la Fondation romande pour le cinéma, par l'ensemble des cantons romands, la Ville de Genève et la Ville de Lausanne. Le Canton de Vaud est *leader* de cette Fondation avec la Ville et le Canton de Genève. Les structures de la Fondation et sa mise en œuvre ont été lancées dès l'été, avec la désignation d'un secrétaire général et mise au concours des différents postes prévus. L'Etat de Vaud dispose de trois sièges au Conseil.

### Label + Théâtre romand

En janvier 2011 était lancé le premier concours de *Label+ Théâtre romand*, un concours pour des projets de créations théâtrales d'envergure présentant des perspectives de diffusion importantes. Le Canton de Vaud est *leader* de ce projet avec le Canton de Genève, sur le plan financier, car ils constituent tous deux le vivier le plus important de compagnies de théâtre indépendantes. Lors de cette première session 2011, un projet vaudois a été retenu; il s'agit de celui du metteur en scène François Gremaud et de sa « 2B Compagnie ».

### Patrimoine culturel immatériel

En 2011, le Canton de Vaud a poursuivi le recensement de son patrimoine immatériel, ce qui permet de dessiner un véritable « portrait des Vaudois ».

Ce répertoire compte aujourd'hui une septantaine de traditions, mais continuera à être étoffé dans les années à venir. Le Canton de Vaud étant vaste et varié, une attention particulière a été attachée à une bonne représentation de toutes ses régions : les montagnes (Vallée de Joux, Préalpes vaudoises, Pays-d'Enhaut), la campagne (Gros-de-Vaud, centre et Nord vaudois), les rives des lacs (Léman, de Neuchâtel), les villes. Un site Internet a été élaboré afin de rendre toutes ces données accessibles au plus grand nombre.

Le Canton de Vaud manifeste clairement son intérêt pour cette démarche et sa volonté de la poursuivre à la fois dans le projet de nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, et dans sa décision de prolonger le mandat de la chargée de projet pour 2012.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
66	Simplification pour les requérants du dépôt des demandes d'aides ponctuelles à la création et à la diffusion		
67	Transfert de la compétence de validation des attributions pour les aides à la création et à la diffusion		
68	Délégation de compétence de la signature de conventions à un seuil d'engagement financier déterminé		
69	Amélioration de la gestion des collections patrimoniales sous la responsabilité des Musées Cantonaux		

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)  
Service des affaires culturelles (SERAC)

**Sources d'informations complémentaires**